



Modalités d'inscription au Ralliement saison 2026-2027

(Merci de bien lire avant de procéder à l'inscription)

Vous trouverez sur notre site toutes les informations nécessaires pour que votre inscription soit simple, à vous de le consulter :

LERALLIEMENTDEMURET.FR

Merci de bien vouloir lire attentivement notre règlement intérieur.

1 / **Le choix de la discipline que vous souhaitez pratiquer :**

Rendez- vous sur l'onglet « nos disciplines » pour découvrir les différentes pratiques que nous vous proposons.

2 / **Choix du groupe :**

Pour les groupes loisirs : choisir le groupe « LOISIR » en respectant l'année de naissance du licencié.

Vous pouvez inscrire votre fille en **section GA loisirs** et en **section GR loisirs**, dans ce cas-là, une réduction de 30 € vous sera attribuée.

Pour les groupes compétitions : il s'agit de gymnastes présélectionnés en amont par les responsables GA (Marta) et GR (Audrey).

Vous ne pouvez pas inscrire votre enfant en compétition vous-même.

La décision est prise par le club et la responsable de la section.

Pour les groupes PETITE ENFANCE : choisir le groupe « éveil ou baby gym » suivant l'année de naissance du licencié.

3/ **Préinscription en ligne :**

Tout se fait en ligne, plus besoin de se déplacer pour s'inscrire, via le logiciel d'inscription GestGym.

Un lien vous sera adressé par mail avant les dates de réinscriptions.

Attention ! Merci d'utiliser comme navigateur uniquement **CHROME** ou **FIREFOX**.

Vous pourrez alors cliquer sur le lien et faire l'inscription en ligne en prenant soin de joindre **une photo** ainsi que de cocher les cases obligatoires afin de valider votre inscription.

4/ Les documents obligatoires :

Petit changement pour cette saison !

Pas besoin de mettre en ligne les documents obligatoires, cochez seulement les cases prévues lors de l'inscription.

La fiche sanitaire remplie sera à déposer au secrétariat aux dates prévues.

1. « Fiche sanitaire » : obligatoire pour tous : à déposer uniquement au secrétariat (pas d'envoi par mail).

2. « Questionnaire de santé ou certificat médical » inutile de nous le fournir, simplement cochez la case attestant l'honorabilité de pouvoir s'entraîner lors de votre inscription.

Pour les gymnastes compétition GR majeures :

« certificat médical » obligatoire à fournir en le déposant directement au secrétariat (pas d'envoi par mail).

3. « Autorisation compétition » (uniquement pour les groupes compétition) : cochez la case prévue lors de l'inscription.

Assurez-vous d'avoir reçu le mail de confirmation (mess spams aussi). Si vous n'avez pas reçu de mail, c'est que votre demande n'est pas passée. Vous devez alors recommencer. Cette préinscription bloque la place du licencié mais ne sera définitive qu'après réception du règlement (**au plus tard dans les jours qui suivent la pré-inscription**).

5/ Le règlement :

Les tarifs des différentes activités (ci-joint mail saison 2026-2027) et se trouvent également dans la partie « *s'inscrire* » de notre site internet.

**Le règlement comprend la licence et la cotisation annuelle
La licence est obligatoire pour tous**

Le règlement peut se faire en ligne par CB le jour même de votre inscription via « Hello Asso » dans sa totalité ou paiement en 4 fois.

La promotion « **famille** » est possible uniquement pour la famille restreinte (parents-enfants d'une même famille).

Dans ce cas là si vous réglez en ligne, merci d'indiquer le **code promo FAMILY2**, la réduction de 30 € s'applique à partir du deuxième enfant uniquement et 50 € pour trois enfants, indiquer le **code promo FAMILY3** **FAMILY4**, pour 4 enfants soit une réduction de 70 €.

Pour les fratries, si vous payez directement au secrétariat par chèque ou autre moyen de paiement, nous vous demanderons de payer séparément chacune des inscriptions.

Le paiement doit se faire **dans les jours qui suit la pré-inscription** au secrétariat.

Il garantit la place de votre enfant, **attention !** si paiement trop tardif, votre enfant peut se retrouver sur liste d'attente :

- **par chèque (possibilité de payer en 6 chèques)**, qui seront encaissés (de septembre 2026 à février 2027)
- **par carte bancaire**
- **par coupons sports et chèques vacances ANCV**
seulement pour la cotisation annuelle (3 % de frais)
supplémentaires seront ajoutés au montant global versé en chèques vacances ou coupons sports)
- **en espèces**

Le secrétariat ouvrira ses portes **à partir du lundi 15 juin 2026** avec des horaires adaptés :

- **LUNDI de 17h à 20h**
- **MARDI de 14h à 20h**
- **MERCREDI de 9h à 12h et de 14h à 20h**
- **JEUDI de 14h à 20h**
- **VENDREDI de 14h à 20h**
- **SAMEDI DE 9h à 13h**

**Le samedi 20 juin 2026
le secrétariat sera ouvert
toute la journée
de 9h à 13h et de 14h à 18h**

**Excepté : vendredi 26 juin 2026
le secrétariat sera ouvert
seulement de 14h à 16h
Fermeture le samedi 27 juin (gala du club)**

Fermeture vacances scolaires ETE

**Le secrétariat sera fermé
à partir du samedi 4 juillet 2026 à 13h**

Aucun paiement ne pourra être fait après cette date et l'inscription de votre enfant ne pourra pas être garanti.

Il se peut que vous soyez sur liste d'attente, si c'était le cas et qu'une place se libérait par la suite, le club vous contactera.

6/ Le Pass'Sport :

Si vous êtes éligible au **Pass'Sport**, il faudra le déposer au secrétariat (coupon avec le code et nom de l'adhérent **(pas d'envoi par mail)**).

Si vous avez déjà versé la totalité de l'adhésion, un remboursement sera effectué soit par chèque, soit par virement bancaire.

Si vous n'avez pas reçu votre code Pass'Sport au début de la saison, un chèque bancaire de 70 € vous sera alors demandé ; il sera conservé en attendant l'obtention de votre coupon.

7/ Annulation Inscription :

Toute annulation sera alors possible à la suite du 1^{er} cours d'essai gratuit et tous les paiements vous seront restitués.

Après le 1^{er} cours d'essai, seule la cotisation vous sera restituée (licence non remboursée).

Attention ! Si votre enfant annule son inscription,
merci d'en informer le secrétariat soit par téléphone, soit par mail,
leralliementdemuret@orange.fr
le plus rapidement possible
afin de libérer la place pour un autre adhérent.

En cas d'abandon ou d'arrêt sur décision personnelle :

- **Avant le 30 novembre**, le club rembourse la cotisation des mois entiers restant dus.
- **Après le 30 novembre, aucun remboursement ne sera effectué.**

En cas d'arrêt sur présentation d'une attestation médicale :

- Si l'accident est survenu au club : l'arrêt médical pourra être pris en charge par le club si celui-ci est prescrit pour une durée au-delà de 3 mois.
- Pas de remboursement possible par le club, si l'accident a été fait à l'extérieur.

8/ Tenue :

Tenue section loisir :

section GA : Un justaucorps d'entraînement est proposé, vous pourrez l'acheter au secrétariat au tarif de 40 €.

section GR : Il sera demandé l'achat du justaucorps loisir du club.
Il est obligatoire pour tous les cours.
Vous devez l'acheter au secrétariat au tarif de 40 €.

Tenue section compétition :

section GA : Il sera demandé l'achat d'un justaucorps /léotard club. Il s'agit d'une commande groupée faite par le club. Votre commande devra être récupérée au secrétariat dès qu'elle sera disponible.

Des informations vous seront communiquées en début de saison.

section GR : Pour les groupes compétition, il sera demandé (pour ceux qui ne l'ont pas déjà) l'achat d'un justaucorps. Les justaucorps sont faits sur mesure et les monitrices s'occupent de les commander elles-mêmes.

Le paiement sera effectué directement aux monitrices.

La veste du club est obligatoire pour les groupes de compétitions (GA et GR).

Nous vous proposerons pour cette nouvelle saison, une nouvelle veste.

Des informations vous seront communiquées en début de saison.

Une participation financière concernant un événement ou autre, pourra être demandée, pour acheter une tenue par la monitrice.